

Cheminement des étudiants du doctorat en sciences économiques

1^{ère} année: L'étudiant doit suivre 24 crédits obligatoires :
ECN 7040, 7050, 7060 et 7070 à l'automne
ECN 7045, 7055, 7065 et 7075 à l'hiver

DESCRIPTION SOMMAIRE DES COURS ET LIENS AUX PLANS DE COURS DE 2014-2015

Cours obligatoires

ECN 7040	3 cr.	Microéconomie A	Ce cours est une introduction à la microéconomie traditionnelle - celle qui ne fait pas appel à la théorie des jeux non coopératifs. Théorie du choix individuel rationnel.
ECN 7045	3 cr.	Microéconomie B	Ce cours étudie la théorie des jeux, l'économie de l'information, ainsi que les ventes aux enchères et le design de mécanismes.
ECN 7050	3 cr.	Macroéconomie A	Modèle néoclassique de la croissance et ses applications.
ECN 7055	3 cr.	Macroéconomie B	L'objectif de ce cours est de donner aux étudiants les outils nécessaires pour comprendre la recherche moderne en macroéconomie. La première partie du cours portera sur les techniques de résolution et les méthodes économétriques. La seconde partie portera sur les applications en économie monétaire.
ECN 7060	3 cr.	Probabilités pour économistes	Introduction à la théorie des probabilités et à la statistique : loi d'une variable aléatoire, probabilité conditionnelle et indépendance. Estimation ponctuelle et par intervalle de confiance. Tests d'hypothèses.
ECN 7065	3 cr.	Éléments de théorie économétrique	Méthodes fondamentales de l'économétrie dans les modèles dynamiques. Séries temporelles. Estimation par la méthode des moments généralisés. M-estimateurs. Théorie des tests. Tests de racine unitaire.
ECN 7070	3 cr.	Méthodes quantitatives A	Ce cours introduit certains des concepts et résultats mathématiques les plus utiles en théorie économique.
ECN 7075	3 cr.	Méthodes quantitatives B	Ce cours complète le cours ECN 7070 et permet d'acquérir une bonne maîtrise de l'optimisation dynamique en environnement incertain et de quelques-unes de ses applications fondamentales en économie.

NOTE : Vous trouverez **les plans de cours** à l'adresse suivante sous «Plan de cours» : <http://sceco.umontreal.ca/programmes-cours/cours-horaires/>.

1^{er} été : L'étudiant doit subir un examen écrit, en mai, sur la macroéconomie et un autre sur la microéconomie (reprise en août si nécessaire).

2^e année : L'étudiant choisit deux champs de spécialisation. Il doit suivre 6 cours à option (18 crédits) dont 2 cours dans chacune de ses 2 spécialités (4 cours). Les 2 autres cours sont de son choix. Au moins 2 des 6 cours doivent être de niveau 7000. Dans le cadre d'une entente entre universités, les étudiants de deuxième année peuvent suivre les cours offerts par les autres universités de Montréal, ce qui leur permet d'avoir accès à un grand choix de cours. Une liste complète des cours se trouve sur

http://en.sceco.umontreal.ca/Joint_PhD_Courses/areas_of_concentration.html

L'étudiant devra également s'inscrire aux Séminaires de doctorat (ECN 70951 et 70952 à l'automne et 70953 et 70954 à l'hiver) et devra assister à au moins 10 séminaires à l'automne et à au moins 10 séminaires à l'hiver.

- 2^e été : L'étudiant doit subir un examen écrit en mai sur chacune de ses 2 spécialités (2 examens). Reprise en août si nécessaire.
- L'étudiant doit subir un examen oral qui marquera la fin de l'examen de synthèse. Cet examen doit avoir lieu avant la fin août.
- 3^e année Avant la fin de son 8^e trimestre d'inscription, l'étudiant doit présenter un séminaire sur un document de recherche devant son comité de thèse. Ce document constituera la base de la thèse.
- L'étudiant devra assister à au moins 20 séminaires (ECN 70951, 70952, 70953, 70954) pendant sa 3^eme année.
- 5^e année La thèse est soutenue en général en fin de cinquième année.

Politique en cas d'échec

La candidature au doctorat prend fin dans l'un des cas suivants:

- si l'étudiant subit un échec (<C) à un cours;
- si l'étudiant n'obtient pas une moyenne générale d'au moins 2,7 (B-);
- si l'étudiant échoue à la reprise des examens de synthèse en théorie microéconomique et en théorie macroéconomique ou des examens de spécialisation, ou s'il ne s'est pas présenté à l'examen oral de spécialisation avant la fin de son sixième trimestre.